

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008

Le mercredi 24 septembre deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : Mrs CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, CHOLET, HEMARD, HITTLER, LEGOT, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : Mme BARROIS-VANNONI (Pouvoir à M. LEROY), M. BLONDEL (Pouvoir à M. LEGOT), M. PIZZAGALLI (Pouvoir à M. HEMARD).

Monsieur Mikaël LOPERA a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 8 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2008-09-24 – N°1 – 4030 – Sécurisation des abords des écoles – Rémunération complémentaire du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître d'œuvre retenu pour l'établissement du projet de sécurisation des abords des écoles, le 18 septembre 2006, était :
« Bureau d'Etudes Augereau (BETA) – 101, avenue Rouget de Lisle – 76610 Le Havre », représenté par Monsieur Augereau.

Le contrat portait sur la conception d'un programme de travaux et le suivi de leur exécution. Cette mission s'est déroulée du 21 septembre 2006 au 30 avril 2008.

L'estimation financière était, à l'époque de la signature de ce contrat, de 300 000 € HT. Le bilan global de l'opération ressort aujourd'hui à 400 000 € HT, soit un dépassement de l'enveloppe financière de 25%.

Le maître d'œuvre étant rémunéré au pourcentage du montant des travaux, il demande une revalorisation de sa rémunération, étant donné que cette augmentation de l'enveloppe n'est pas de son fait, mais de demandes de travaux supplémentaires émises par la Ville de Caudebec-en-Caux.

Cependant, considérant l'importance des sommes en jeu, le maître d'œuvre propose de réduire son taux de rémunération de 6.96% à 6.612%.

Il en ressort une augmentation de sa rémunération de 5 568 € HT, soit 6 659.33 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le supplément de rémunération du maître d'œuvre « BETA ». Il précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2008.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

2008-09-24 – N°2 – Conseil Municipal Jeunes – Règlement intérieur et règlement des élections

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER Maire-Adjoint en charge de la Jeunesse et de l'Education, présente le projet de Conseil Municipal « Jeunes ». Elle précise qu'elle est dans l'attente d'une solution afin d'associer les enfants habitant à Caudebec-en-Caux, scolarisés à l'extérieur.

Elle propose au Conseil Municipal d'adopter :

- le règlement intérieur :

« ARTICLE 1^{er} –

Le Conseil Municipal « Jeunes » de la ville de CAUDEBEC-EN-CAUX, émanation du service à la population, a pour but :

*-de faciliter l'expression et la concrétisation des idées des jeunes,
-d'aider, par la réflexion, voire l'action, à la mise en place de projets concernant la jeunesse.*

Ces projets peuvent émaner de quelque structure que ce soit (Conseil Municipal, association, mouvement) pourvu qu'ils intéressent la Jeunesse Caudebecquoise.

ARTICLE 2 –

Les jeunes susceptibles d'être élus sont des jeunes domiciliés à CAUDEBEC-EN-CAUX, fréquentant les classes de CM1, CM2 des établissements de CAUDEBEC-EN-CAUX et de 6^{ème} et 5^{ème} quel que soit l'établissement fréquenté.

Le Conseil Municipal « Jeunes » est composé de 19 membres à voix délibérative et de 10 suppléants élus dans les établissements.

Le nombre d'élus à retenir pour chaque établissement est calculé par rapport à l'effectif global scolarisé dans l'établissement.

ARTICLE 3 –

Le nombre de représentants par établissement est ainsi fixé :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<i>Collèges</i>	<i>10</i>	<i>5</i>
<i>Ecole Jacques PREVERT</i>	<i>5</i>	<i>3</i>
<i>Ecole Saint JOSEPH</i>	<i>4</i>	<i>2</i>

Soit au total 19 membres à voix délibérative et 10 membres suppléants.

ARTICLE 4 –

Les élections au Conseil Municipal « Jeunes » auront lieu le 15 décembre 2008, le mandat effectif prendra fin en juin 2010 ; ensuite elles auront lieu tous les deux ans, en septembre / octobre.

ARTICLE 5 –

Le Conseil Municipal « Jeunes » se réunit en session plénière soit à la demande des représentants, soit à la demande du service à la population de la Ville de CAUDEBEC-EN-CAUX, au minimum deux fois par an (en début et à la fin d'année scolaire).

Ses réunions sont présidées soit par Monsieur le Maire ou par l'un de ses adjoints, désigné par lui.

Entre les séances plénières, se réunissent les commissions qui élaborent les projets acceptés par le Conseil Municipal « Jeunes ». Ces commissions se mettent en place en fonction des projets, auxquels peuvent participer des jeunes extérieurs au Conseil, intéressés par ces projets.

ARTICLE 6 –

Le service à la population de la Ville de CAUDEBEC-EN-CAUX met à disposition du Conseil Municipal « Jeunes », ses moyens matériels, financiers et humains, pour en assurer le meilleur fonctionnement.

D'autre part, des projets précis, mis en place directement par le Conseil Municipal « Jeunes » peuvent faire l'objet de demandes financières, soit auprès de l'Etat, du Département ou de la Ville de CAUDEBEC-EN-CAUX, ou d'organismes publics ou privés.

ARTICLE 7 –

Le support légal, financier et administratif du Conseil Municipal « Jeunes » est le service à la population de la Ville de CAUDEBEC-EN-CAUX, dont le siège est à la mairie de CAUDEBEC-EN-CAUX.

ARTICLE 8 –

Le Conseil Municipal « Jeunes » a la possibilité, par délibération, de désigner des membres honoraires ; les membres honoraires pourront participer aux réunions plénières ou aux réunions de commissions, à titre consultatif. »

- le règlement des élections :

« Article 1^{er} – Afin de permettre la mise en place d'un Conseil Municipal « Jeunes », composé de 19 membres à voix délibérative et 10 suppléants, à CAUDEBEC-EN-CAUX, il est procédé à des élections dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire.

Article 2 – Le nombre de postes titulaires et de suppléants est ainsi réparti :

- Collèges : 10 titulaires et 5 suppléants
- Ecole Jacques PREVERT : 5 titulaires et 3 suppléants
- Ecole Saint JOSEPH : 4 titulaires et 2 suppléants

Article 3 – Le calendrier des élections est fixé comme suit :

*** du lundi 20 au samedi 25 octobre 2008**

-recensement dans les établissements des élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, domiciliés à CAUDEBEC-EN-CAUX ;
-communication des listes en mairie.

*** du lundi 10 au samedi 15 novembre 2008**

-préparation des listes électorales et des cartes d'électeur par la mairie.

*** lundi 17 novembre 2008**

-dépôt des listes électorales, des listes d'émargement et des cartes d'électeurs dans les établissements concernés.

*** du lundi 1^{er} au samedi 6 décembre 2008**

-réception des candidatures par les chefs d'établissements.

*** du lundi 8 au samedi 13 décembre 2008**

-déroulement de la campagne électorale (réunions, publications, affiches,...dans les trois établissements),
-édition des bulletins de vote par la mairie, au vu des listes de candidats.

*** lundi 15 décembre 2008**

-opérations électorales

*** lundi 15 décembre 2008, de 18h00 à 19h00, à la mairie**

-salle du Conseil Municipal : opération de dépouillement et proclamation des résultats.

Article 4 – Les listes électorales, les listes d'émargement et les cartes d'électeurs seront préparées par les services de la mairie de CAUDEBEC-EN-CAUX et transmises dans les écoles, le lundi 17 novembre 2008.

Article 5 – Les opérations électorales s'effectueront aux dates et heures indiquées à l'article 3 ci-dessus. Elles seront surveillées, dans chaque établissement, par un bureau constitué d'un Président, d'un secrétaire et de deux assesseurs, désignés par le directeur de l'établissement ainsi qu'un élu désigné par la Municipalité comme observateur.

Article 6 – Le format des bulletins de votes sera le format A5. Le papier utilisé devra être de couleur blanche. Les bulletins pourront être soit dactylographiés ou manuscrits. Les enveloppes électorales seront fournies par la Mairie. Deux isolements seront installés dans la pièce qui servira de bureau de vote.

Article 7 – Les élections s’effectueront au scrutin de liste ; les candidats seront inscrits sur une liste. L’électeur devra alors désigner les Conseillers Municipaux de son choix en rayant ou en ajoutant les noms sur le bulletin. Le nombre de voix obtenues permettra de déterminer les titulaires et les suppléants. Tout bulletin comportant plus de candidats à élire et ne permettant pas aux scrutateurs de discerner ce choix sera considéré comme nul.

Article 8 – Au début des opérations électorales, le président du bureau de vote constatera que l’urne est vide, procédera à sa fermeture, puis remettra l’une des clefs à l’un des assesseurs tiré au sort. Il conservera la seconde clef.

Article 9 – À son entrée dans le bureau de vote, l’électeur prendra une enveloppe électorale ainsi que le bulletin de vote à sa disposition, puis se rendra dans l’isoloir. Il se dirigera alors vers la table de vote et présentera sa carte électorale pour permettre à l’assesseur de constater qu’il est inscrit sur la liste électorale.

Article 10 – Le président du bureau de vote autorise l’électeur à voter. Au terme du vote, l’électeur signe la liste d’émargement en face de son nom ; un assesseur appose le dateur sur la carte d’électeur et la remet à l’électeur qui quitte le bureau de vote.

Article 11 – Les urnes sont maintenues closes jusqu’à la date du dépouillement, soit le lundi 15 décembre 2008 à 18 heures à l’Hôtel de Ville de CAUDEBEC-EN-CAUX où elles seront transférées avec les listes d’émargement. Les opérations auront lieu de 18 à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de l’Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse et à l’Education, de la Directrice Générale des Services, des directeurs d’établissements ou leurs représentant, le président de chaque bureau, les assesseurs porteurs des clefs des urnes ainsi, que les trois électeurs délégués par les élèves des écoles (un élève pour chaque école).

Article 12 – Les opérations de dépouillement se dérouleront selon les conditions fixées au Code Electoral, notamment pour la partie concernant les bulletins pouvant être déclarés nuls (article L 66 du Code Electoral).

Article 13 – La proclamation des résultats sera effectuée par Monsieur le Maire dès la clôture des opérations de dépouillement.»

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que le Maire du Conseil Municipal « Jeunes » sera présenté le soir des vœux du Maire.

Seront ensuite créées quatre commissions :

- Cadre de vie et environnement : Monsieur René LOISEAU
- Echanges internationaux et communication : Madame Brigitte MALOT
- Sports et loisirs : Messieurs Christian CAPRON, Luc HITTLER et Ludovic LEGROS
- Santé et citoyenneté : Mesdames Patricia SOUDAIS-MESSAGER et Corinne BARROIS-VANNONI

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER demande au Conseil Municipal d’approuver le règlement intérieur et le règlement des élections.

Le Conseil Municipal confirme la volonté de créer un Conseil Municipal « Jeunes » et pour ce faire, approuve, à l’unanimité, le règlement intérieur et le règlement des élections et charge Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER de tout mettre en œuvre pour ce projet aboutisse dans les meilleurs délais.

2008-09-24 – N°3 – Mise en place d’un service élargi du minibus

Madame Céline CIVES, Maire-Adjoint en charge du logement, de la vie intergénérationnelle et du handicap, rappelle au Conseil Municipal qu’une réflexion a été menée quant à la mise en place d’un service élargi du minibus, afin de venir en aide aux personnes isolées rencontrant des difficultés pour se déplacer dans Caudebec-en-Caux.

Pour ce faire, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des Caudebecquais pour évaluer les besoins. Devant le peu de réponses reçues, il n'est pas prévu d'assurer un service de minibus toute la semaine.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose d'organiser, dès le début du mois de novembre prochain, ce service 3 fois par semaine, aux jours suivants :

MARDI direction le centre Ville (horaire et rendez-vous en fonction du lieu d'habitation ; à préciser lors de la demande) :

A partir de 14 h 30 et jusqu'à 16 h 45

JEUDI vers le magasin CHAMPION :

Départ place d'Armes : 9 h 45

Départ magasin CHAMPION : 10 h 45

VENDREDI vers le CIMETIERE :

Départ place d'Armes : 15 h 15

Départ cimetière : 16 h 15

Il n'y aura pas de service assuré les dimanches ou jours fériés sauf évènements exceptionnels (élections, repas des anciens...).

Le lieu de rendez-vous pour le ramassage (jeudi et vendredi) est fixé place d'Armes, sous l'auvent à l'angle de la Bibliothèque Municipale. Une contribution, d'un montant de 0,50 € par trajet, sera réclamée pour utiliser ce service.

Les personnes ne pouvant se rendre place d'armes sont invitées à contacter Maude GODEFROY ou Corinne FERON en Mairie, au 02.35.95.90.10. Le minibus se déplacera et viendra les chercher à leur domicile et les ramènera également à leur domicile personnel. Il est demandé aux personnes intéressées, de réserver leur place au moins 24 heures à l'avance.

Madame Céline CIVES demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un service élargi du minibus. Elle précise que cette proposition a été acceptée lors de la réunion du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un service élargi du minibus à titre expérimental, à compter de novembre 2008.

Monsieur le Maire ajoute qu'une communication sera faite dans le bulletin municipal et la presse.

2008-09-24 – N°4 – Budget ville – Décision modificative N°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N°1, établie comme suit :

Section fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
6411 – Personnel titulaire	12 128 €	6459 – Remb.sur charges	7 800 €
6333 – Participation formation	4 750 €	70878 – Remb. par autres redevables	5 000 €
6475 - Médecine du travail	2 560 €	7336 – Droits de place	9 500 €
60612 – Energie-électricité	4 000 €	752 – Revenus des Immeubles	3 600 €
6068 – Autres matières&fournitures	15 000 €	7788 – Produits exceptionnels divers	10 200 €
61521 – Entretien terrains	10 000 €	775 – Produits cessions d'immob.	1 124 €
022 – Dépenses imprévues	- 11 214 €		
TOTAL :	37 224 €	TOTAL :	37 224 €

Section investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
2182 – Matériel de transport	41 000 €	2111 – Terrains nus	400 000 €
2188 – Autres Immo. corporelles	13 692 €		
2315 – Immos en cours	- 13 692 €		
205 – concessions et droits simil.	2 000 €		

2111 – Terrains nus	357 000 €		
TOTAL :	400 000 €	TOTAL :	400 000 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n°1.

2008-09-24 – N°5 – Budget cinéma – Décision modificative N°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N°1, établie comme suit :

Section fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
6061 – Fournitures non stockables	2 000 €	748 – Autres attributions & partic.	29 103 €
6156 - Maintenance	27 176 €	6459 – Remb. sur charges sécu.	633 €
6411 – Salaire de base	550 €		
6718 - Autres charges exceptionnelles	10 €		
TOTAL :	29 736 €	TOTAL :	29 736 €

Section investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
2313 – Immos en cours constructions	8 000 €	1311 – Subv. équip. état	7 852 €
		1313 – Subv. équip. collect. Départ.	148 €
TOTAL :	8 000 €	TOTAL :	8 000 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n°1.

2008-09-24 – N°6 – Indemnités de conseil et de budgets

Monsieur le Maire propose de délibérer comme suit :

« *Le Conseil Municipal,*

-Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

-Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

-Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant le montant de l'indemnité de budget,

-Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux communes et établissements publics locaux,

Décide

-D'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Henri RUFFE au taux de 100 % ».

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 et que cette indemnité sera reconduite chaque année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette indemnité.

2008-09-24 – N°7 – Création de tarifs forfaitaires pour les groupes

Monsieur Yves LEROY, Maire-Adjoint en charge de la culture et des affaires sociales, rappelle que le Cinéma « Le Paris » est amené, surtout en fin d'année, à accueillir des groupes via les comités d'entreprise ou associations.

Il propose d'adopter de nouveaux tarifs forfaitaires comme suit :

- de 0 à 100 personnes = 250 euros
- de 101 à 200 personnes = 400 euros
- au-delà de 200 personnes = 500 euros

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux tarifs à compter de ce jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place de ces nouveaux tarifs à compter de ce jour.

2008-09-24 – N°8 – Modification de régie pour les dispositifs du Pass Culture, du Cinéchèque, des Œuvres Sociales du Cinéma, ...

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que ces dispositifs consistent, comme la Carte Région, à inciter les gens à venir au cinéma.

Ces dispositifs, administrés jusqu'à présent par l'association « Le Paris », doivent aujourd'hui être entièrement gérés par la Ville de Caudebec-en-Caux ; pour ce faire, Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer les conventions relatives au Pass Culture, au Cinéchèque, avec les Œuvres Sociales du Cinéma et pour tout autre dispositif mis en place dans l'avenir,
- de modifier la régie de recettes du Cinéma afin d'autoriser l'encaissement des places effectué par ces modes de paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur Yves LEROY.

2008-09-24 – N°9 – Changement de nom du bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'appel à contribution auprès des Caudebecquais, Monsieur Sylvain HEMARD a centralisé les propositions pour le changement de nom du bulletin municipal.

Les propositions sont les suivantes :

- Tous en Seine.com
- Le renouveau Caudebecquais
- Les nouvelles du code bec quais
- L'écho de bec
- Caudebec Nouvelles et Chapeux
- La gazette entre la Seine et le marais
- Les atouts Caudebecquais
- Caudebec l'écho
- Bulletin du matin au lendemain
- Les nouvelles Caudebecquaises de l'instant au futur
- Caudebec Echos
- L'Arc en ciel Caudebecquais
- Le Pont
- Le Caudebecquais Mag
- Chapeau Caudebec

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le nouveau nom du bulletin municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de baptiser le nouveau bulletin municipal « Caudebec Echos ».

Monsieur le Maire précise que le magazine est actuellement en cours de finition ; il devrait paraître très prochainement.

2008-09-24 – N°10 – Modification des statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement de l'école de musique du Val de Seine

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal la modification des statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement de l'école de musique du Val de Seine.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques, l'école agréée de musique et de danse du Val de Seine devient un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Afin de tenir compte de cette nouvelle dénomination, il convient de modifier l'article 1^{er} des statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement de l'école de musique du Val de Seine de la façon suivante :

« En application de l'article L-5212 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre la Communauté de Communes Le Trait-Yainville et les communes de Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon, Duclair, Saint-Paer et Saint-Pierre-de-Varengeville un syndicat qui prend la dénomination de syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine ».

Il convient de modifier également l'article 3 de la façon suivante :

« Le siège social est fixé au conservatoire à rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine, 1240 rue du MI Foch, 76580 LE TRAIT »

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement de l'école de musique du Val de Seine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2008-09-24 – Maison des Jeunes et de la Culture

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré récemment un délégué de la Fédération Régional des Maisons des Jeunes et de la Culture de Normandie afin de mettre en place un comité de pilotage pour la création d'un projet intercommunal de Maison des Jeunes et de la Culture. Les communes de Saint-Wandrille-Rançon, La Mailleraye et Maulévrier-Sainte-Gertrude seraient intéressées par ce projet.

Aussi, afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population en terme de loisirs et d'activités éducatives pour toutes les tranches d'âges et plus particulièrement les enfants et les jeunes, la Municipalité de Caudebec-en-Caux a la volonté de mettre assez rapidement en place une structure de type Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), chargée de développer un projet d'Education Populaire.

Après consultation de fédérations d'Education Populaire présentes en Haute Normandie, la Ville de Caudebec-en-Caux donne son accord de principe pour confier à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Normandie (FRMJC), sise 19 quai de Juillet 14000 CAEN :

- l'accompagnement d'un comité local de pilotage conduisant une démarche d'élaboration du Projet associatif,
- la préfiguration d'une association d'Education Populaire s'appuyant sur le milieu associatif existant et menant des actions d'expérimentation auprès des enfants et des jeunes.

Cette démarche d'accompagnement et de préfiguration doit normalement déboucher, dans un délai de deux ans sur la création d'une structure définitive, adhérente à la FRMJC de Normandie.

La FRMJC de Normandie devra s'engager, dans le cadre d'une convention, à rendre compte périodiquement aux élus en charge du dossier, de l'avancée des travaux du groupe de pilotage ainsi que des réalisations des premières actions menées en direction de la population, et à fournir une évaluation et un bilan annuel détaillés.

La municipalité de Caudebec-en-Caux, pour sa part, mettra à disposition, autant qu'il lui sera possible, les moyens financiers, matériels et humains permettant de mener à bien cette démarche de préfiguration.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que la prochaine réunion du comité de pilotage se déroulera le 3 octobre 2008 et qu'elle doit également rencontrer des personnes de la Maison des Jeunes et de la Culture de Doudeville. Elle ajoute que dès janvier 2009 la Maison des Jeunes et de la Culture pourrait prendre en charge la gestion et l'organisation des centres de loisirs. Dans ce cadre, les enfants de moins de 6 ans pourraient être accueillis à Saint-Wandrille-Rançon.

Monsieur Yves LEROY ajoute qu'il sera possible de faire des activités à l'extérieur (théâtre, accrobranche...) et, dans l'avenir, utiliser le futur city stade.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de disposer d'une partie des locaux de la Maison des Services Publics et conclut en précisant qu'une délibération du Conseil Municipal devra être adoptée afin d'officialiser la création de la Maison des Jeunes et de la Culture.

2008-09-24 – Exonération de la taxe foncière sur les constructions neuves achevées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2013 sous conditions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du lundi 8 septembre 2008 ne pourra pas être appliquée. En effet, suite à un appel au pôle Fiscalité Directe Locale, il s'avère que le décret d'application de cette mesure n'a pas été adopté.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité l'intervention de Monsieur Christophe BOUILLON, Député-Maire, auprès du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique afin que toutes les communes qui, comme Caudebec-en-Caux, s'engagent dans une démarche de développement durable puissent appliquer cette mesure initialement prévue dans le cadre du grenelle de l'environnement.

Monsieur le Maire précise qu'il tiendra informé le Conseil Municipal de l'évolution de ce dossier.

2008-09-24 – Arrêtés de subvention

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Du Département :
 - o Réhabilitation de la chaufferie de la salle polyvalente (Tour d'Harfleur) : 1 914 €,
 - o Réfection des escaliers du gymnase : 11 637 €,
 - o Mise aux normes de l'école et de la cantine les Tourterelles : 1 611 €,
 - o Ecole Prévert – Mise aux normes électricité et gaz : 1 198 €.

2008-09-24 – Délégation à Monsieur le Maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Contrats :

- Service population :
 - o Contrat Isidore restauration
 - o Convention classes de découvertes
- Service technique :
 - o Contrat Norisko : Vérification périodique d'installation électrique et alarme incendie à la RPA
 - o Contrat Dialege : Contrat EDF – Consultation des consommations par Internet

Renonciation au droit de préemption urbain :

- EVEILLARD / PANLOUP
- EVEILLARD / DEVAUX
- CABINET PLANTRON / AMBULANCES DU MASCARET
- EVEILLARD / SCI JCLV
- EVEILLARD / FONTANET CASALS
- EVEILLARD / NARAC
- EVEILLARD / BOTTALA
- TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / DESCHAMPS
- SPC CHAVOT DUJARDIN / LE BARCQ
- EVEILLARD / DEVAUX
- EVEILLARD / ANQUETIL
- CABINET MOUCHET / LE BALTO
- EVEILLARD / LA CROIX DES VENTS
- EVEILLARD / MME HEBERT
- EVEILLARD / MME HAMEL

2008-09-24 – Développement durable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les félicitations de Monsieur Marc AFFAGARD, chargé de mission Agenda 21 à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine ; Caudebec-en-Caux semble être la seule Commune à avoir mis en œuvre des mesures simples et efficaces d'économie « raisonnée ». Monsieur le Maire cite quelques exemples de mesures prises par la Municipalité :

- Bouteilles d'eau remplacées par des carafes lors des réunions,
- Economie de papier aux photocopieurs,
- Tri sélectif des déchets dans la Maire, la bibliothèque et les écoles,
- Etude en cours pour économiser du gaz au Cinéma par préchauffage de l'air froid extérieur, avant injection dans le générateur d'air chaud,
- Démarche d'information des futurs acquéreurs des terrains du lotissement du Marais sur le développement durable en général, et, plus particulièrement, sur les énergies renouvelables,
- Démarche auprès des futurs promoteurs de Big Mat et Cat Aragé pour que leurs bâtiments intègrent les principes d'économie d'énergie,
- Paillage des massifs d'arbustes pour éviter les arrosages et les sarclages,
- Plantation de plantes vivaces, évitant l'achat de plantes annuelles (rosiers, arbustes fleuris...),
- Stage à venir des agents des espaces verts pour l'emploi raisonné des produits phytosanitaires,
- Arrosage avec l'eau de la rivière,
- Travail en partenariat avec les écoles et le collège dans les actions de développement durable,
- Travail en partenariat avec le département sur les déplacements doux (pistes cyclables).

Monsieur le Maire rappelle qu'un forum public logement, emploi, transport, environnement... se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à la Tour d'Harfleur (initialement prévu au Cinéma Le Paris).

2008-09-24 – Cinéma le Paris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cinéma le Paris est actuellement fermé pour des raisons de sécurité ; le système d'alarme est en panne. L'alarme ne sera pas réparée avant une dizaine de jours.

2008-09-24 – Réunion CCAS

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal qu'une réunion du CCAS a eu lieu le jeudi 11 septembre 2008. Les points suivants ont été évoqués :

- Pôle Alzheimer

Monsieur Yves LEROY expose le projet de création d'un accueil de jour à Caudebec-en-Caux pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Contact a été pris avec la Maison de Retraite de Caudebec-en-Caux pour évoquer ce projet. Monsieur PASDELOUP, Directeur, a précisé, qu'à long terme, il est envisagé la création d'une plateforme de soins, composée d'une équipe médicalisée pour intervenir à domicile et ce afin de maintenir le plus longtemps possible les personnes chez elles. Dans ce cadre, un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer serait créé.

En attendant que ce projet se concrétise, Monsieur LEROY souhaite poursuivre la réflexion sur la mise en place à la Résidence « Dr Paul BRECHOT » d'un accueil (une journée la semaine) pour soulager les familles des personnes souffrant de cette maladie. Une équipe médicale itinérante du secteur de Lillebonne pourrait intervenir à Caudebec-en-Caux.

- Logements insalubres

Madame Céline CIVES informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation des logements, contact a été pris avec la Société PAGE 9 missionnée par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, pour suivre le dossier d'un propriétaire devant remettre en état une maison insalubre lui appartenant. PAGE 9, conjointement avec le propriétaire et la Ville, assure la gestion du dossier. Madame Céline CIVES ajoute qu'un propriétaire peut recevoir jusqu'à 80 % de subventions sous certaines conditions.

- Agence Nationale pour les Cheques Vacances (ANCV)

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal qu'il a reçu dernièrement des représentants de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) qui lui ont présenté un projet consistant, sur la base d'un partenariat, à faire bénéficier des personnes retraitées, à revenus modestes, d'une aide financière directe et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels du tourisme afin de leur permettre de partir en vacances.

Monsieur Yves LEROY évoque un autre dispositif mis en place par l'ANCV : la Bourse Solidarité Vacances. Elle favorise le départ en vacances de personnes à revenus modestes (Rmistes, chômeurs, travailleurs à temps partiel).

Le CCAS va établir une convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre des ces 2 mesures sur le territoire de Caudebec-en-Caux.

- Révision du loyer des logements de la RPA au 1er janvier 2009

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, les loyers de la RPA « Docteur Paul BRECHOT » de Caudebec-en-Caux augmenteront de 2,66 % (pourcentage respectant la circulaire du ministère du logement du 04.07.08) soit 486,44 € pour 2009 (au lieu de 473,84 € actuellement, soit une augmentation de 12,60 €). Cette augmentation est surtout motivée par l'augmentation du coût de l'énergie.

- Prix de Vertu 2008

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, les communes du canton de Caudebec-en-Caux ainsi que celles de Betteville et Ecalles Alix ont été contactées afin de nous faire savoir si elles avaient des candidatures à proposer pour les prix suivants :

- le Prix Martin Foloppe : personne méritante du canton
- le Prix Mangin Platel : mère de famille méritante
- le Prix Schénardi : employé sérieux et honnête

Les candidatures suivantes ont été retenues :

- Prix Martin Foloppe : Mademoiselle Solange AUBERVILLE
- Prix Mangin Platel : Madame Ghislaine GRINAND
- Prix Schénardi : Madame Sylviane DIEULE

- Cinéma des anciens

Monsieur Yves LEROY annonce que le film « Enfin veuve » sera projeté lors de la séance offerte, par le CCAS, aux Anciens du Canton de Caudebec-en-Caux, le vendredi 28 novembre 2008 à 14 heures 30 au Cinéma « Le Paris ».

- Noël des enfants 2008

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que des bons de 30 € seront attribués aux familles à revenus modestes pour le Noël des enfants.

- Secours d'urgence

Monsieur Yves LEROY annonce que le montant total inscrit au budget 2008 du CCAS pour le secours d'urgence a été revalorisé pour passer de 500 € à 1500 €.

- Formation du personnel communal en contrat aidé : Convention avec l'association « le Bateau de Brotonne »

Monsieur Yves LEROY explique au Conseil Municipal le nouveau dispositif applicable à la conclusion des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir ; en effet, l'accent est mis sur l'accompagnement professionnel et en particulier, la formation. Pour ce faire, un partenariat est établi avec le Bateau de Brotonne, tant pour les services de la ville que du CCAS.

2008-09-24 – Commission culture

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que la commission culture s'est réunie le mardi 23 septembre 2008. Différents points ont été abordés :

- Programmation :

- Chaque structure (musée, bibliothèque, école de musique...) ou association devra établir un pré-projet et communiquer sa programmation au moins deux fois par an.

- Communication :

- Elaboration d'un planning mensuel
- Création d'une liste de diffusion afin d'informer le public des programmations
- Création d'un agenda trimestriel

- Nouveaux projets :

- Mise en place d'un panneau lumineux à Caudebec-en-Caux à l'étude.

Monsieur Yves LEROY évoque l'idée d'organiser « une fête des quartiers » qui pourrait avoir lieu en même temps que la fête des voisins ; l'objectif étant d'animer les quartiers de Caudebec-en-Caux.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses manifestations ont eu lieu depuis le début de ce mandat et qu'elles se sont toutes déroulées avec succès.

2008-09-24 – Camion du SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier fourgon pompe tonne de secours routier du corps départemental a été affecté au centre d'incendie et de secours de Caudebec-en-Caux.

2008-09-24 – Noël pour tous

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que le Secours Populaire Français organise un repas (spectacle, nombreux cadeaux...), financé par le Conseil Général de Seine-Maritime, à la salle de la Tour d'Harfleur à Caudebec-en-Caux le mercredi 24 décembre 2008. 120 personnes sont attendues.

Monsieur Yves LEROY ajoute qu'il est très heureux que cette manifestation ait lieu cette année à Caudebec-en-Caux.

2008-09-24 – Projet SFR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SFR a fait une demande pour l'installation d'une antenne. Ce projet est actuellement à l'étude.

2008-09-24 – Quai Guilbaud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu récemment avec les croisiéristes et les entreprises qui auront à travailler pour ce projet.

Une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet aux commerçants et riverains et l'améliorer en recueillant des idées nouvelles.

2008-09-24 – Manifestations à venir

Monsieur Sylvain HEMARD évoque les manifestations à venir :

- Téléthon, le 5 et 6 décembre 2008,
- Concert Brass Band, le 23 novembre 2008 à 16 heures 30, organisé par le LAC.

2008-09-24 – Stationnement

Madame Denise DUTHIL signale que certaines voitures sont mal garées le long de la route d'Yvetot à hauteur du virage.

Monsieur le Maire précise qu'il signalera ce problème à Monsieur Ludovic LANGLET, agent de surveillance de la voie publique et à la Gendarmerie.

2008-09-24 – Agent de Surveillance de la Voie Publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASVP de la Ville de Caudebec-en-Caux est désormais doté d'un VTT. Cette démarche a 2 objectifs : proximité et développement durable.

La séance est levée à 22 heures.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

P. DENISE

C. CIVES

C. CAPRON

R. CHOLET

D. DUTHIL

S. HEMARD

L. HITTLER

F. LEGOT

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B. MALOT

C. PILLE